COMMUNE DE CREUZIER-LE-VIEUX

# LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
# DU MERCREDI 20 DECEMBRE 2023

Toutes les délibérations ont été votées à l'unanimité.

## 1/ ASTREINTE HIVERNALE

Une astreinte hivernale est instaurée du 25 décembre 2023 au 04 mars 2024 pour assurer le nettoyage de la voirie (neige, verglas, obstacles divers,…). Elle sera reconduite tous les ans pour couvrir les 3 mois d'hiver (décembre à février).

## 2/ COMPTABILITE

- La commune a mis en vente des matériels tels un véhicule Renault Kangoo de 2005 pour la somme de 488€, un tracteur tondeuse Shibaura de 1985 pour la somme de 1 205€ et une épareuse pour la somme de 4 800€.
- Des créances non encore recouvrées feront l'objet d'une provision à hauteur de 2 633,39€.

## 3/ BUDGET : décision modificative de crédits

Afin d'honorer des dépenses imprévues (travaux de voirie, achats de petits matériels,…), une décision modificative de crédits est votée pour un montant de 32 392€.

## 4/ URBANISME : dénominations de rues

Dans le cadre de la mise à jour des adresses de toutes les rues de la commune (adressage), il s'est avéré nécessaire d'en dénommer 4 nouvelles :

- rue des écoles *(anciennement la petite rue de la Mairie)*
- impasse des Isles et rue des Isles *(vers le lotissement des Isles)*
- rue du puits du Jean *(passage à l'arrière des commerces de la Place des Guinards)*

## 5/ EPUR CENTRE

Dans le cadre d'une enquête publique en cours, un avis favorable est donnée au projet d'extension et de modification des activités de la société EPUR CENTRE située sur la commune de Cusset (broyage de bois, et transit et regroupement de déchets dangereux).

## 6/ DISPOSITIF DUMISTE

Une convention d'intervention musicale en milieu scolaire est signée avec Vichy Communauté permettant d'assurer 16h de séance à l'école maternelle et 24h à l'école élémentaire.

*Affiché en Mairie et sur le site internet le 22 décembre 2023*

Le Maire
Bernard CORRE